Les femmes et la Société des Nations : un jugement sur les femmes déléguées

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 377

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-260671

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

« vieille fille » était considérée comme un être malheureux, acariâtre et aigri.

Le mouvement féministe créa une génération de femmes indépendantes grâce à leur travail librement choisi. Pour les célibataires, la vie acquit une dignité nouvelle. Plusieurs d'entre elles possédaient une âme de pionnières et rêvaient d'acquérir des connaissances afin de pouvoir être plus dignes de leurs responsabilités.

Pendant une période assez longue, deux classes de femmes s'opposèrent: les femmes mariées sans carrière, et les femmes avec une carrière, mais sans un mari. Impossible, en effet, de concilier ces deux « emplois », car les hommes, du moins ceux qui étaient recherchés comme maris, n'étaient pas disposés à épouser des femmes émancipées et savantes, et d'ailleurs, les soins du ménage n'étant encore facilités par aucune découverte scientifique exigeaient beaucoup de temps. Et, enfin et surtout, l'opinion publique n'admettait pas qu'une femme mariée travaillât.

Dans son volume: *The Second Twenty Years at Hullhouse* (Edition Macmillan Co., New-York, 1930), Jane Addams se demande comment faire concorder certaines théories modernes concernant la vie sexuelle de la femme célibataire avec le fait que ces premières générations de pionnières exerçant une profession ou travaillant dans des œuvres sociales ont pu mener une vie de célibat complet, sans pour cela avoir le sentiment de remplir une tâche difficile ou de prêter à de fausses critiques. Jane Addams, qui, pendant bien des années, a eu l'occasion d'observer ses sœurs de tous les pays, reconnaît que ces pionnières ont travaillé dans des conditions spéciales, voulant prouver de quoi les femmes étaient capables, et soutenues par la pensée d'ouvrir des voies nouvelles aux générations futures. « La plupart de ces femmes, écrit-elle, sont vieilles aujourd'hui. D'après les règles de la psychologie et de la médecine modernes, elles devraient souffrir de troubles mentaux et vivre aigries et sans joie. En est-il vraiment ainsi ? Elles savent bien qu'il leur a manqué ce qui pour la femme est peut-être le but le plus élevé de la vie, le mariage et la maternité; mais ni elles-mêmes, ni personne, n'auraient l'idée de découvrir en elles les anomalies que prophétisent les disciples de Freud. Au contraire, elles sont gaies, actives, attachées à la vie par mille intérêts divers. Elles vieillissent sans amertume parce qu'elles ont su donner une forme nouvelle à la vie de la femme. »

Il est certain que ces célibataires ont tout ignoré d'un des côtés de l'existence. Mais un proverbe florentin ne dit-il pas: « A celui à qui Dieu ferme une porte, il ouvre ailleurs une fenêtre. » Elles ont joui de bien des choses que les femmes mariées n'ont pas eues et qu'elles leur envient souvent. Car la destinée n'accorde jamais *tout* à un seul individu: pour posséder l'un, il faut savoir renoncer à l'autre. La femme mariée jouit rarement d'autant de liberté que la célibataire; elle ne peut pas comme elle se créer des relations dans tous les milieux, choisir ses amis, connaître les différents côtés de la vie, développer librement ses intérêts intellectuels. Elle ignore la saveur de la lutte pour sa propre indépendance.

Encore un mot: si certaines célibataires de la génération actuelle croient atteindre une vie plus intense et plus belle en donnant libre cours à leurs penchants, elles méconnaissent le grand principe vital, que seul l'individu capable de se dominer lui-même peut aussi dominer la vie.

Dr. Alice Salomon.

(Extrait et traduit librement du Schw. Frauenblatt *par* H. Z.)

Les Femmes et la Société des Nations

Un jugement sur les femmes déléguées

D'un petit volume très intelligent, perspicace, et remarquablement courageux, Must the League fail? *(Martin Hopkinson, Londres, 1932), consacré par une femme, Mrs. L. A. Zimmern, à un examen de la S. d. N., dans un esprit qu'indique suffisamment son épigraphe:* Qui aime bien, châtie bien... *nous extrayons le jugement suivant sur les femmes déléguées, jugement qui a d'autant plus de valeur que l'auteur n'est certes pas suspecte de compliments ou de flatterie:*

... Il y a longtemps déjà qu'Euripide a dit que les femmes étaient plus courageuses que les hommes, bien qu'elles ne fissent pas la guerre. Et certainement, Genève a montré que, dans leur ensemble, les femmes constituent le détachement le plus courageux dans l'armée de la paix. Elles en sont aussi les plus consciencieuses, et ceci est la raison de leur force, et de la difficulté de les « manier ». Une femme déléguée qui a lu tous ses rapports — ce labyrinthe de rapports, dans lequel un pauvre homme est capable de s'égarer désespérément — peut tenir tête à elle seule à toute une Commission, et extorquer une victoire à des assaillants mécontents, mais respectueux. Certainement, il y a des exceptions, car la vanité féminine n'est pas davantage ignorée à Genève que sa contrepartie masculine, et des voix féminines se sont élevées pour cacher ou défendre avec une éloquence lyrique des abus ouvertement avoués dans les couloirs. Mais ce sont des exceptions. et dans l'ensemble, répétons-le, le tableau de Genève prouve que les femmes déléguées ont été les plus promptes à apprendre à se servir de la nouvelle machine, et les plus rebelles à être utilisées par elle.

Comment luttons-nous contre le chômage?

(Suite et fin)[1]

Dans le Canton de Neuchâtel.

Comme on le sait, l'horlogerie est la principale industrie du canton de Neuchâtel: sur une population d'environ 125,000 habitants, plus de 15.000 personnes sont occupées dans l'horlogerie.

A fin décembre 1931, on comptait 4055 des premiers et 6672 des derniers. Au total, 10.727 personnes sans travail dans le canton de Neuchâtel. La presque totalité des chômeurs partiels et une grosse part des chômeurs complets sont des ouvriers de l'industrie horlogère.

La loi cantonale du 17 mai 1926, rendant l'assurance-chômage obligatoire, a créé un fonds cantonal d'assurance contre le chômage qui est alimenté par le produit des patentes d'auberges et par les prestations des employeurs, pour toutes les personnes astreintes à l'assurance qui ne sont pas affiliées auprès d'une caisse paritaire. Les recettes de ce fonds atteignent, en moyenne 270.000 fr. par an environ. La crise a malheureusement épuisé les ressources du fonds et il a fallu que l'Etat prélève sur son budget ordinaire une part importante des subventions: pour 1931, les indemnités payées atteindront, prévoit-on, la somme énorme de 7.600,000,— fr. environ. Ce chiffre permet de se rendre compte de l'importance et de l'aggravation de la crise.

Dès le début de 1931, des démarches furent entreprises auprès de l'autorité fédérale, en vue d'organiser une aide spéciale en faveur des assurés qui se trouvaient dans la gêne au cours des intervalles d'attente. La Confédération, le canton et les communes se partagèrent ces nouvelles charges. Jusqu'à fin décembre 1931, cette aide extraordinaire a coûté 475.000 fr. aux pouvoirs publics, dont 118,750 fr. au canton.

Les efforts des Offices de Placement, en vue de procurer du travail aux chômeurs, ne furent pas toujours récompensés. L'Office cantonal de Placement réussit cependant, grâce à la collaboration de la station cantonale d'essais viticoles, à placer des chômeurs dans la viticulture, pour l'exécution de certains travaux. Des sans-travail ont pu aussi être occupés notamment dans l'agriculture et aux travaux de fenaison.

Dans le domaine des travaux publics, un certain nombre de chômeurs, parmi les plus robustes, purent trouver de l'occupation, grâce surtout aux importants travaux d'électrification entrepris par les C. F. F. Mais il est souvent difficile de vaincre les hésitations de quelques entrepreneurs à occuper la main-d'œuvre (pas très qualifiée pour ce genre de métiers) que représentent les chômeurs de l'industrie horlogère.

L'ouverture de chantiers de travaux publics, quoique souvent coûteux, permet d'occuper les sans-travail en en faisant bénéficier la communauté, par des constructions de routes, de chemins de forêts, etc. Depuis le printemps dernier, deux importantes actions de secours par le travail ont été organisées par l'Etat et les communes. Le montant total de leurs devis atteint près de 4 millions et demi et les salaires des chômeurs s'élèvent à 1,900,000 fr. L'organisation de nouveaux travaux est envisagée pour le printemps 1932. Des subventions sont naturellement allouées aux communes par la Confédération et les cantons, pour favoriser l'exécution des travaux de chômage.

Sur l'initiative de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat, un comité cantonal d'entr'aide aux chômeurs fut créé en janvier 1931; il recueillit les souscriptions volontaires des personnes émargeant au budget de l'Etat et de quelques autres groupements de particuliers à traitement fixe, ainsi que les dons reçus. Les recettes de ce comité cantonal d'entr'aide se sont élevées à près de 100,000 fr., dont une grosse part a déjà été utilisée en allocations aux œuvres locales créées dans plusieurs communes, et en secours à des chômeurs domiciliés dans des localités où n'existe pas de comité d'entr'aide. De leur côté, les comités locaux d'entr'aide ont réuni environ 125,000 fr. au moyen de souscriptions, etc. Ils ont reçu, en outre, de nombreux dons en nature.

En résumé, la lutte contre le chômage en 1931 a coûté à l'Etat une dépense qu'on peut évaluer déjà à deux millions de francs.

[1] Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Correspondance

A propos des prisonniers

N. D. L. R. — *Une de nos collaboratrices nous adresse, au sujet d'un article d'un quotidien genevois relatif à la mise en liberté d'une détenue une lettre dont nous détachons les passages suivant:*

Mais pourquoi annuler l'effet bienfaisant de l'article en citant le nom et le prénom de la détenue, et en rappelant au 75 % du public, qui l'a certainement oublié depuis une année, pour quelle raison elle a dû subir sa peine? En face de quelqu'un qui doit recommencer sa vie, dans les conditions si dures du jour d'aujourd'hui, lorsque le spectre toujours présent et toujours affolant du chômage hante déjà ceux qui ne sont jamais sortis de ce qu'on est convenu d'appeler le droit chemin, comment ne pas craindre de rendre le retour à la vie plus pénible à une malheureuse, en proclamant bien haut ce qu'il serait si facile et si charitable de taire?

. . . . . .

Nous saisissons l'occasion de remercier nos autorités pour avoir accordé récemment à un détenu la permission de venir prendre congé de sa mère mourante. Souhaitons qu'une nouvelle disposition de la loi vienne consacrer cet usage toutes les fois que la chose est possible; tous les détenus ne sont pas des dangereux apaches, loin de là. Par contre, nous ne pouvons que déplorer un arrêté récent qui rend plus malaisé encore aux trop rares amis des prisonniers de pouvoir leur exprimer quelque sympathie par la musique; il est beaucoup de villes où c'est exactement l'inverse, et où l'on favorise sur une bien plus large échelle les séances musicales dans les prisons.

Alice Descoeudre.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Adhésion de deux nouvelles Sections.

A la suite des conférences de Mme Vallé, deux nouvelles Sections viennent d'adhérer à l'A.S.S.F., portant ainsi le nombre total des Sections à 36 (dont 11 sous-Sections). Ces Benjamines de la famille suffragiste, auxquelles nous sommes heureuse de souhaiter la bienvenue, sont celles de Bulle (Groupe féminin d'études sociales: présidente. Mlle M. Perroulaz), et de Martigny (présidente, Mlle Alice Giroud).

Faits et gestes suffragistes.

C'est sous ce titre qu'avait été annoncée la réunion d'avril de l'Association genevoise pour le Suffrage, qui a réuni un nombreux public féminin, prouvant ainsi qu'en dépit des affirmations du rapport de minorité de la Commission du Grand Conseil, les femmes de Genève s'intéressent très vivement à la question. Mlle Gourd, qui présidait, a d'abord annoncé la constitution d'une Commission de propagande chargée, sous la présidence active de Mme Ch. Gautier, de recruter de nouveaux membres, puis a rappelé les principaux épisodes de la première campagne électorale menée par les suffragistes de Genève, soit les élections des prud'femmes du 30 janvier dernier, et dont les lecteurs de ce journal connaissent les détails. Mme F. Grandjean, nommée par ses collègues présidente du tribunal du Groupe XI, a ensuite fait part de ses premières impressions et expériences, indiquant très justement ce que la psychologie féminine pourra gagner à ce contact avec la vie publique; puis Mlle Gourd a repris la parole, d'abord pour passer rapidement en revue les principaux faits suffragistes récents à travers le monde, et surtout pour commenter et réfuter les arguments avancés par la minorité de la Commission du Grand Conseil contre le projet de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques. Les applaudissements de l'auditoire ont bien montré la ferveur des convictions suffragistes, qui vont s'affirmer prochainement dans la campagne qui s'annonce, pour ce printemps, nous l'espérons.

E. Gd.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, réuni le 29 mars, à Berne, s'est occupé de divers sujets:

1. de l'Office central de professions féminines, dont la situation financière est modifiée par la nouvelle loi sur l'orientation professionnelle et la protection des apprentis; 2. du travail à domicile, à propos duquel un questionnaire sera envoyé aux Sociétés de l'Alliance qui s'y intéressent; 3. du film *Joies et misères de femmes*, pour lequel les pourparlers avec la Société « Praesenz » n'ont pas abouti; 4. enfin de la réélection du Comité, qui doit se faire à l'Assemblée générale. Plusieurs membres ne peuvent malheureusement pas accepter une nouvelle candidature. Leurs noms seront indiqués dans la prochaine circulaire aux Sociétés.

F. M.

A travers les Sociétés

Inaguration de la « Maison des Charmilles ».

On inaugurait le 18 mars à Genève la « Maison des Charmilles », l'œuvre de Mlle B. Richard, dont l'exemple généreux est un réconfort en ces temps de doute; l'œuvre de M. le Directeur E. Laravoire; l'œuvre du Département de l'Instruction publique, de son président, M. P. Lachenal et de ses deux prédécesseurs MM. André Oltramare, créateur du Home de Varembé, et Albert Malche qui a donné l'impulsion d'une nouvelle Maison, l'œuvre du Comité des Amis de la Maison des Charmilles, de pédagogues, de médecins... de tous ceux enfin qui ont « foi » en une amélioration possible et nécessaire de l'éducation de l'enfance malheureuse.

Il y eut de très intéressants discours de M. le Conseiller d'Etat P. Lachenal, de Mlle B. Richard, présidente de l'Association auxiliaire du Home et de M. E. Laravoire, Directeur du Service d'Observation. Après une visite aux deux maisons si bien restaurées et aménagées suivant la conception moderne et humaine d'une telle institution, c'est-à-dire confortables, riantes et fleuries à souhait, on causa autour d'un thé aimablement offert par la Société auxiliaire et le Département.

La Maison des Charmilles est un beau début, de l'œuvre immense de prévention qu'il faut accomplir en faveur de l'enfance malheureuse, déficiente, délinquante, etc., qui est presque toujours la victime des foyers désunis, de l'alcoolisme ou des tares des parents, victime en attendant de devenir coupable à son tour, si ceux qui « savent » n'interviennent pas. Que de voleurs, de débauchés, de criminels même, pourront être évités à la Société de demain si, à temps, l'œuvre de sauvetage est accomplie.

C'est un grand réconfort pour ceux qui ont à cœur cette responsabilité morale, que le geste très noble de Mlle B. Richard et de ses amis. Il nous honore et nous réjouit en tant que femmes et nous souhaitons qu'il trouve de nombreux amis et amies qui imitent cet exemple.

M. Grange, dir. d'Ecoles.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 25 avril.

Genève: Local de l'Union chrétienne de Jeunes filles, Taconnerie, 5, 20 h. 30: Assemblée générale de l'Institut des Ministères féminins. Rapports divers. Causerie de Mlle Beley: *Les Eclaireuses unionistes de France* (Séance publique).

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

FIANCÉES !

Vous désirez certainement acquérir un trousseau de très belle toile, pouvant durer longtemps et d'un bon goût éprouvé, et vous voudrez qu'il soit richement brodé et d'une exécution parfaite.

Il est de votre intérêt de profiter de mes prix très réduits pour effectuer vos achats.

Pour réaliser ce désir adressez-vous à

MAX MAIER .. 42, Rue du Rhône. (IIIme) .. Genève .. Tél. 52.730

Echantillons et voyageurs à disposition